



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2020-702

OBJET : Composition du Directoire

Le Directeur du Centre Hospitalier Henri EY à BONNEVAL,

VU la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU l'instruction DHOS/E1/2010/75 du 25 février 2010 relative à la mise en place des directoires des établissements de santé ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 10 janvier 2020, nommant Madame Geneviève BUSSMANN, directrice des soins au Centre Hospitalier Henri Ey de Bonneval à compter du 3 février 2020 ;

ARRETE la composition du directoire de l'établissement, comme suit :

Article 1 : Membres de droit

Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur, Président du Directoire
Monsieur le Docteur Vincent ROUYER, Président de la CME, Vice-Président du Directoire
Madame Geneviève BUSSMANN, Directrice des soins, Présidente de la CSIRMT

Article 2 : Membres nommés par le directeur sur proposition du Président de la CME

Monsieur le Docteur Abdelaziz MOALI
Madame le Docteur Alexandra AUCHER

Article 3 : Membre nommé par le directeur

Madame Tourya BENTALHA, Directrice des affaires financières, économiques et logistiques

Fait à Bonneval, le 3 février 2020

Le Directeur,



Philippe VILLENEUVE

Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- DD28
- M. le Dr ROUYER, président CME
- Mme le Dr AUCHER
- M. le Dr MOALI
- Mme BENTALHA
- Mme BUSSMANN
- Direction des ressources humaines (X2)
- Direction - Affaires Médicales (x3)